

LE PRÉVOYANT

Systeme de cotisation



L'Union Saint Joseph d'Ottawa

LE CONSEIL EXÉCUTIF.

PRÉSIDENT-D'HONNEUR.—MGR. L'ARCHEVÊQUE J. T. DUHAMEL.
CHAPELAIN-GÉNÉRAL.—MONSIGNOR J. O. ROUTHIER, Vicaire-Général.
Président-Général. O. DUROCHER, Ecr., Ex-Maire, Ottawa.
1er Vice-Président-Général. Dr J. A. ST. DENIS, Montreal.
2me Vice-Président-Général. Révd. J. CHATELAIN, Thurso.
Directeur-Général. Le Chevalier F. R. E. CAMPEAU, Ottawa.
Chancelier-Suprême. A. L. PINARD, Marchand-Epicier, Ottawa.
Censeur-Suprême. A. ALLARD, Négociant en Gros, Ottawa.
Contrôleur-Supérieur. A. E. BRUNET, Courtier, Montréal.
Tresorier-Supérieur. L. A. E. ST. PIERRE, Comp., Banque Nationale, Ottawa.
Receveur-Général. S. C. LAROSE, Bureau des Bois de la Couronne, Ottawa.
Médecin-Général. R. CHEVRIER, M.D., 168 Avenue Daly, Ottawa.
Greffier-General. A. DOSTALER, Officier, Travaux Publics, Ottawa.
Sergent d'Armes. ALB. BOULET, Québec.

CONSEIL JUDICIAIRE.

Président. A. L. PINARD, Ottawa.
Chanceliers Supérieurs. D. DANIS, Cornwall, C. S. O. BOUDREAU, Ottawa.
 Révd. P. S. HUDON, Rockland, G. W. SÉGUIN, Ottawa.

CONSEIL FINANCIER.

Président. A. ALLARD, Ottawa.
Censeurs Supérieurs. G. L. FINK, Ottawa, J. S. TETREAU, N. P., Sherbrooke, T. ROCHON, Clarence Creek, ART. CARON, Hull.

BUREAU MEDICAL.

Président. R. CHEVRIER, M.D., Ottawa, J. A. DUHAMEL, Montréal, P. H. BEDARD, Québec.

AUDITEURS SUPÉRIEURS.

J. N. RATTEY et J. F. H. LAPERRIÈRE, Ottawa.

ORGANISATEUR EN CHEF.

G. J. TESSIER, Ottawa.

AVISEURS LÉGAUX.

N. A. BELCOURT, C.R., M.P. Ottawa. D. DANIS, Magistrat, Cornwall,
 C. B. MAJOR, Procureur pour la Province de Québec.

SIÈGE PRINCIPAL, No. 325 Rue Dalhousie, Ottawa. PHONE 625

LA CAISSE SOCIALE. — Garanties particulières à cette Caisse.

20 par cent des contributions mensuelles des porteurs de Bons Conjoints et des Bons Mutuels sont déposés à la Réserve Fiduciaire pour la garantie exclusive de la caisse sociale.

LE BON CONJOINT.

Contributions mensuelles.		CLASSE ORDINAIRE.	
AGE.	\$ 1,500	Honoraires d'Admission, \$3.00.	
15 ans à	\$ c.	Quelque soit le montant du Bon.	
19	10	Les sommes payées pour bénéfices	
20	12	ci-dessous sont déduites du Bon.	
21	14		
22	16		
23	18		
24	20		
25	22		
26	24		
27	26		
28	28		
29	30		
30	32		
31	34		
32	36		
33	38		
34	40		
35	42		
36	44		
37	46		
38	48		
39	50		
40	52		
41	54		
42	56		
43	58		
44	60		
45	62		
46	64		
47	66		
48	68		
49	70		
50	72		
51	74		
52	76		
53	78		

Contributions mensuelles.		CLASSE ORDINAIRE.	
AGE.	\$ 1,500	Honoraires d'Admission, \$3.00.	
15 ans à	\$ c.	Quelque soit le montant du Bon.	
19	10	Les sommes payées pour bénéfices	
20	12	ci-dessous sont déduites du Bon.	
21	14		
22	16		
23	18		
24	20		
25	22		
26	24		
27	26		
28	28		
29	30		
30	32		
31	34		
32	36		
33	38		
34	40		
35	42		
36	44		
37	46		
38	48		
39	50		
40	52		
41	54		
42	56		
43	58		
44	60		
45	62		
46	64		
47	66		
48	68		
49	70		
50	72		
51	74		
52	76		
53	78		

Contributions mensuelles.		CLASSE ORDINAIRE.	
AGE.	\$ 1,500	Honoraires d'Admission, \$3.00.	
15 ans à	\$ c.	Quelque soit le montant du Bon.	
19	10	Les sommes payées pour bénéfices	
20	12	ci-dessous sont déduites du Bon.	
21	14		
22	16		
23	18		
24	20		
25	22		
26	24		
27	26		
28	28		
29	30		
30	32		
31	34		
32	36		
33	38		
34	40		
35	42		
36	44		
37	46		
38	48		
39	50		
40	52		
41	54		
42	56		
43	58		
44	60		
45	62		
46	64		
47	66		
48	68		
49	70		
50	72		
51	74		
52	76		
53	78		

Contributions mensuelles.		CLASSE ORDINAIRE.	
AGE.	\$ 1,500	Honoraires d'Admission, \$3.00.	
15 ans à	\$ c.	Quelque soit le montant du Bon.	
19	10	Les sommes payées pour bénéfices	
20	12	ci-dessous sont déduites du Bon.	
21	14		
22	16		
23	18		
24	20		
25	22		
26	24		
27	26		
28	28		
29	30		
30	32		
31	34		
32	36		
33	38		
34	40		
35	42		
36	44		
37	46		
38	48		
39	50		
40	52		
41	54		
42	56		
43	58		
44	60		
45	62		
46	64		
47	66		
48	68		
49	70		
50	72		
51	74		
52	76		
53	78		

Contributions mensuelles.		CLASSE ORDINAIRE.	
AGE.	\$ 1,500	Honoraires d'Admission, \$3.00.	
15 ans à	\$ c.	Quelque soit le montant du Bon.	
19	10	Les sommes payées pour bénéfices	
20	12	ci-dessous sont déduites du Bon.	
21	14		
22	16		
23	18		
24	20		
25	22		
26	24		
27	26		
28	28		
29	30		
30	32		
31	34		
32	36		
33	38		
34	40		
35	42		
36	44		
37	46		
38	48		
39	50		
40	52		
41	54		
42	56		
43	58		
44	60		
45	62		
46	64		
47	66		
48	68		
49	70		
50	72		
51	74		
52	76		
53	78		

Contributions mensuelles.		CLASSE ORDINAIRE.	
AGE.	\$ 1,500	Honoraires d'Admission, \$3.00.	
15 ans à	\$ c.	Quelque soit le montant du Bon.	
19	10	Les sommes payées pour bénéfices	
20	12	ci-dessous sont déduites du Bon.	
21	14		
22	16		
23	18		
24	20		
25	22		
26	24		
27	26		
28	28		
29	30		
30	32		
31	34		
32	36		
33	38		
34	40		
35	42		
36	44		
37	46		
38	48		
39	50		
40	52		
41	54		
42	56		
43	58		
44	60		
45	62		
46	64		
47	66		
48	68		
49	70		
50	72		
51	74		
52	76		
53	78		

NOTE. — Il n'y a aucun frais d'administration.

LA CAISSE DE SECOURS D

BÉNÉFICES EN MALADIE.

\$5.00 par semaine, 15 semaines. Chaque année.
.....ET.....
\$75.00 au décès de l'épouse.

HONORAIRES D'ADMISSION \$1.00.

AGE.	Contributions mensuelles.
15 à 39 ans, les deux inclusivement	50 centins par mois.
40 à 44	55
45 à 49	65
50 à 54	75

La Caisse Douairière E.

Pour les deux sexes mais particulièrement pour le sexe féminin.

Assurance au décès seulement.

Admission de 15 à 53 ans, les deux inclusivement.

HONORAIRES D'ADMISSION, \$2.00.

AGE.	\$ 100.	\$ 200.
15 à 23 ans, les deux inclusivement.	\$ c.	\$ c.
24 à 29	15	25
30 à 34	20	30
35 à 39	25	35
40 à 44	30	40
45 à 49	35	50
50 à 53	40	60
	45	70

Le Prévoyant

BULLETIN OFFICIEL DE
L'UNION SAINT-JOSEPH

LXXII.

FÉVRIER 1905.

Abonnement, \$1.00 par an

AUX NOUVEAUX OFFICIERS

Nous offrons nos plus sincères félicitations aux Présidents des Conseils Locaux et aux autres Directeurs choisis par leurs collègues aux dernières élections.

A nos félicitations nous nous permettrons de joindre quelques recommandations toutes fraternelles.

Le poste auquel vous avez été appelés est non seulement un poste d'honneur mais aussi un poste de responsabilités. Vous avez accepté le plaisir d'être élus, la joie de recevoir un témoignage flatteur de confiance et d'estime, vous avez l'honneur, mais il est de votre devoir d'assumer les obligations de votre charge et de ne pas vous soustraire aux quelques sacrifices inhérents à la position que vous acceptez.

Il ne faut pas que l'on fasse erreur et que l'on croit qu'il n'y a plus rien à faire une fois l'élection finie.

L'administration d'un conseil est une affaire importante, une tâche sérieuse si l'on veut lui donner toute l'attention qu'elle mérite.

Il faut surveiller la partie financière, voir à la perception régulière des contributions, stimuler les retardataires, exhorter les indécis, aider au besoin les membres dans la gêne, organiser la propagande, faire connaître et observer les règlements de la Société, enfin s'intéresser à une foule d'autres détails qu'il serait long d'énumérer.

Ces remarques amicales s'adressent surtout aux Présidents des Conseils.

Le Président est l'âme de son Conseil. C'est à lui qu'il appartient de guider les officiers et les membres dans l'accomplissement de leurs fonctions, c'est lui qui doit réchauffer leur zèle et leur ambition.

Il doit réunir les membres régulièrement, rendre ces assemblées intéressantes de différentes façons; faire aimer la Société par tous les moyens et soulever la discussion des moyens les plus propres à contribuer à son progrès et à son agrandissement. Avec un bon Président et de bons Officiers, les Conseils ne pourront faire autrement que d'avoir de bons membres et prospérer et la prospérité dans les Conseils veut dire nécessairement la prospérité dans la Société en général.

Nous n'avons pas eu à nous plaindre dans le passé, nous espérons avoir la même bonne fortune pour le terme qui commence.

CHANGEMENT DE BENEFICIAIRES

Les membres qui désirent changer de bénéficiaires pour une raison ou pour une autre devront en donner avis à l'Exécutif et se conformer aux conditions prévues par le Code. La loi civile et nos règlements veulent que l'assurance soit payable dans tous les cas aux héritiers qui sont mentionnés dans la police émise par la Société. Ceux qui ont des motifs de faire un changement dans les héritiers désignés primitivement dans leur examen médical ou leur demande d'admission et qui négligent de le faire s'exposent à des conséquences sérieuses et désagréables. Ils devront les supporter sans rien dire et ne blâmer qu'eux-mêmes.

Prenons un exemple pour bien illustrer l'importance du conseil que nous venons de donner plus haut.—Un aspirant demeurant dans sa famille se fait admettre membre de notre Société. Naturellement il donne sa police dans le cas de décès à son père, à sa mère ou à un de ses frères ou soeurs. C'est parfait pour le moment; mais plus tard il contracte mariage et commence à élever une petite famille. Un accident malheureux ou une maladie imprévue survient qui emporte le sociétaire en question. Il a négligé durant sa vie de donner avis de changement de bénéficiaire. Il a sans cesse remis au lendemain cette importante formalité. Quel en sera le résultat? Quelle en sera la malheureuse conséquence? C'est que son assurance ira aux héritiers mentionnés dans sa police lors de son admission et que sa famille à lui, sa femme et ses enfants, s'il en a, sera entièrement privée d'une protection, d'un revenu sur lequel elle était en droit de compter. Ceci, n'est-ce pas, est assez sérieux pour fixer l'attention des plus indifférents et pour les secouer de leur inexcusable négligence.

Nous sommes convaincus qu'il y a dans nos rangs des centaines et des centaines de membres qui se trouvent dans ce cas.

Nous admettons dans la Société une moyenne de trois à quatre cents membres par mois dont la moitié presque sont célibataires. Nous savons que d'année en année un bon pourcentage de ces membres se marient. Et nous recevons à peine durant les douze mois quelques demandes de changement de bénéficiaires.

Quoiqu'il en soit nous avons fait notre devoir en leur donnant le charitable avis ci-dessus. Nous espérons qu'on le mettra à profit et que tous les intéressés se hâteront de mettre leur police en règle sur la question des bénéficiaires.

L'UNION ST-JOSEPH A CHICOUTIMI

Election des Officiers pour 1905.

Une des plus belles, des plus nombreuses assemblées des membres de l'Union St-Joseph a eu lieu lundi à l'Hôtel-de-Ville.

Cette assemblée avait été convoquée pour faire l'élection des officiers qui doivent régir les affaires de la société pendant l'année 1905.

Tous les membres de la succursale à part quelques exceptions étaient présents.

Le secrétaire-financier, M. Desmarais a donné un état des divers montants payés aux membres malades, depuis la fondation de la succursale, c'est-à-dire depuis le 5 juin dernier.

Depuis cette date, un membre a reçu \$100.00 au décès de son épouse, et une dizaine de malades ont été secourus. Dans le moment plusieurs membres malades vivent des secours que leur donne chaque semaine l'Union St-Joseph.

L'avantage que nous trouvons dans cette société, c'est que le Conseil Local paie lui-même les malades; ce système permet aux membres d'avoir du secours au moment où ils en ont le plus besoin.

Après quelques affaires de routine, on procède à l'élection des officiers.

Presque tous les officiers ont été réélus. Le nouveau Conseil se compose comme suit:

Président honoraire: S. G. Mgr Labrecque.

Vice-Président honoraire et chapelain: Mgr Belley.

2ème Vice-Président honoraire: Son Honneur le Maire Savard.

Président actif: M. Elz. Dallaire.

1er Vice-président: M. le Dr. Riverin.

2ème Vice-président: M. E. T. Gousse.

Trésorier: M. J. L.-A. Godbout.

Secrétaire-archiviste: M. Chs Simard.

Receveur: M. W. Desmarais.

Commissaire-ordonnateur: M. Georges Gauthier.

Visiteurs des malades: MM. Thomas Lavoie, J. A. Labrie et Henri Tremblay.

Censeurs: MM. A. Ladouceur, J. A. Marcou et Mars Belley.

Après l'élection, le président remercia les membres de la confiance qu'ils lui ont témoignée en le réalisant à cette charge si importante.

Le président fait part à l'assemblée que dans le but de créer de l'émulation parmi les sociétaires et grossir l'effectif il offre un prix équivalant à trois mois de contribution à celui qui présentera le plus grand nombre de candidats à la prochaine assemblée qui aura lieu le premier dimanche de février.

Son Honneur le maire Savard appelé à dire quelques mots, félicita les membres pour le choix judicieux qu'ils ont fait. Les nouveaux officiers lui inspirent toute confiance, de même que la société. Pour lui, l'Union St-Joseph est une des plus belles, des plus prospères de nos institutions canadiennes-françaises.

M. Savard termine en offrant un second prix pour la propagande.

Ce concours est ouvert à tous les membres et prendra fin le 1er dimanche de février, à 2 heures après-midi.

“Progrès du Saguenay”.

LA QUESTION DE L'ALCOOLISME

D'abord quelques vérités générales sur cette question de l'alcoolisme:

10. Il n'y a pas de bons alcools; tous les alcools, épurés ou non sont mauvais;

20. Les impôts sur l'alcool ne diminueront jamais le nombre des buveurs.

30. L'homme boit parce qu'il cherche une *excitation* qui lui paraît agréable;

40. Une fois l'habitude prise, l'intoxication alcoolique devient un besoin;

50. Le nombre, toujours croissant, des bars et cabarets, le logement-taudis, l'oisiveté, l'exemple, le panurgisme, voilà les causes principales des progrès de l'alcoolisme.

Toute la question de l'alcoolisme se trouve résumée dans les lignes qui précèdent.

Et les remèdes doivent découler de ces considérations.

L'ensemble de l'élite travailleuse et intellectuelle de la nation doit agir de concert pour combattre ce fléau social qui arrête le progrès de l'humanité, ajoute à son poids mort, ruine la portion saine, utile, productrice, par l'édification et l'entretien des hôpitaux, des hospices, des asiles, remplis de descendants alcooliques.

L'instituteur, l'officier, la femme, le chef d'industrie, le propriétaire terrien, les professeurs et titulaires des chaires publiques, le parlement, les ministres, ont le devoir de coopérer à un oeuvre commune d'assainissement moral.

Les réformes fiscales, le monopole, n'auront jamais d'influence heureuse sur la consommation des alcools. Il faut résolument abandonner cette voie.

C'est l'hygiène sociale qui aura le dernier mot dans cette question qui prime toutes les autres.

Ce qu'il faut, c'est élever la mentalité des individus, c'est diminuer les déchets de l'ensemencement alcoolique, les enfants du lundi, procréés en état d'ivresse aigue; c'est augmenter la résistance organique des ouvriers par un régime économique sain, c'est, en un mot, appliquer toutes les règles de l'hygiène sociale.

Ce sont les faibles qui éprouvent le besoin de boire pour se remonter. Ce sont donc ces candidats alcooliques qu'il convient d'arracher à cette passion débilante.

L'ouvrier qui possède sa maison et son jardin devient sobre, laborieux, économe, calme, car ce coin de terre lui procure l'idée ou la sensation du travail libre, responsable et personnel.

L'abus du régime sanglant porte à l'alcoolisme, aux actes violents; le régime végétarien porte l'individu sur une pente inverse, vers le travail endurant, persévérant, de longue haleine.

La saine nourriture du peuple, l'amélioration de la qualité et la diminution de son prix, voilà le but de l'hygiéniste économique.

La sobriété est la condition essentielle de la vigueur physique et morale. La vraie force n'est pas celle de l'athlète qui soulève un poids dans un effort convulsif, mais celle du paysan qui fournit, ainsi que ses boeufs, un travail pénible, un dur labeur, sans essoufflement, sans fatigue.

Les hydrates de carbone, les albuminoïdes végétaux, l'alimentation végétarienne seule peut fournir une pareille énergie.

Les débits poison-alcool pullulants et florissants par centaines de mille! Quelle honte pour notre temps. Honte au criminel cabaratier qui obtient la licence d'exterminer les races par l'alcool!

Il y a des professions qu'il faudrait vouer au mépris du peuple.

Nos pères vivaient plus simplement que nous; ils savaient "se priver". Leur frugalité les maintenaient en bonne santé jusqu'aux extrêmes limites de l'âge.

Vins naturels et mets bien sains,
Voilà comment, sans médecins,
Vivaient nos pères

C'est une grande richesse que de pouvoir se passer d'argent. De combien de choses l'homme peut-il se passer! disait un philosophe résigné, en contemplant le luxe de son temps.

La sobriété dépouille les égoïsmes et rapproche les coeurs. L'alcool est corrosif et triste, il vend aux isolés des mirages sans grâce.

Le régime alimentaire réparateur n'est pas seulement un plaisir, c'est en même temps le creuset naturel où s'élaborent et se combinent tous les éléments de la santé et de la force.

L'alimentation saine, est le réservoir où nous renouvelons sans cesse notre abonnement à la vie. Point de vigueur, point d'esprit, sans un régime sobre.

G. VIAUD.

Conseil Local de Plantagenet No. 13.



Tél. Chénier, Com.-Ord.	P. Perrier, Visiteur.	Ad. Gauthier, Censeur.	H. Gauthier, Ass.-Sec.	Les. Parent, Trésorier.	T. Lalonde, Censeur.	D. M. Viau, Sec.-Rec.	L. Boileau, Visiteur.
Nelson Chénier, 2ème Vice-Prés.	André Blondin, Censeur.	Férelle Provost, Président.	Rév. J. Pelletier, Chaplain.	Nap. Blondin, 1er Vice-Prés.			

Les Médecins Examineurs.

Plusieurs Conseils ne comprennent pas les rapports exacts qui doivent exister entre les médecins examinateurs et le Bureau de Direction et les membres.

Souvent il s'élève des difficultés ou des malentendus surtout dans les localités où il y a plusieurs médecins.

Pour l'éclaircissement des intéressés nous donnons les quelques renseignements suivants d'une manière concise, quitte à revenir plus tard sur cette importante question d'une manière plus complète.

On peut poser pour principe qu'il n'y a que les médecins qui ont des Commissions émises par la Société et contresignées par le Médecin Général *qui ont le droit de faire l'examen des aspirants.*

Dans le cas de maladie ou d'absence le Médecin Examineur peut se faire remplacer par un confrère et s'il oublie de le faire le Bureau de Direction du Conseil a le droit d'y remédier.

Le médecin examinateur examine simplement les aspirants. Son choix comme tel par le Conseil *ne veut pas dire qu'il devra donner ses soins aux membres de ce Conseil.*

Quand il n'y a pas d'engagement spécial avec un médecin les membres sont libres de se faire soigner par qui bon leur semble. *Dans ce cas les malades paient eux-mêmes leur médecin.*

Les certificats de maladie, dans ces circonstances, vont directement au Bureau de Direction et doivent porter au moins une signature de visiteur de malade.

Le malade qui a fourni un certificat de maladie sur la formule de la Société n'a pas d'autres déboursés à faire et si le Conseil exige que ce certificat soit contresigné par un autre médecin, c'est le Conseil qui doit payer les frais additionnels.

Ceci toutefois ne s'applique qu'aux cas ordinaires.

S'il s'agit d'un malade sur qui planent des doutes sérieux quant à ses droits de retirer des bénéfices en maladie ce membre doit fournir à ses frais toutes les autres preuves de maladie que pourrait exiger le Conseil ou l'Exécutif, pourvu toutefois que la dépense occasionnée ne soit pas trop considérable.

Les Conseils ont le droit sur décision des membres en assemblée générale de faire un engagement avec un médecin pour le traitement ou la visite de leurs malades respectifs.

Dans ces cas le membre malade peut bien se faire soigner par le médecin de son choix mais pour être valides tous les certificats de maladie doivent être contresignés par le médecin visiteur officiel.

Dans le cas où le médecin traitant ou le médecin visiteur ne s'accordent pas le litige est soumis à l'Exécutif.

Dans les villages de petite dimension un seul médecin est éligible à la position de Médecin Examineur. Les Conseils doivent se contenter de recommander la nomination d'un médecin.

Cette recommandation pour prendre effet doit être ratifiée par l'Exécutif.

Nous avons remarqué que très peu de Conseils se sont conformés à l'avis que nous leur donnions dans un des derniers numéros du Prévoyant, de recommander à l'Exécutif le nom du médecin de leur choix.

Nous espérons qu'ils s'empresseront de le faire.

REMERCIEMENTS.

STE-ROSE DE LIMA, Février 1, 1905.

M. O. Durocher,
Président Général,
L'Union St-Joseph d'Ottawa.

Monsieur,

C'est avec la plus grande reconnaissance que j'accuse réception de la somme de mille piastres (\$1000) qui m'est parvenue sans retard en paiement de la police de mon fils, M. E. Charlebois, curé de cette paroisse. Il me reste donc à vous offrir mes plus sincères remerciements pour la promptitude avec laquelle vous avez fait droit à ma réclamation, car aussitôt que toutes les formalités requises de la Société ont été remplies les secours sont venus.

Veuillez recevoir l'expression de ma sincère gratitude.

Bien à vous,
ANDRÉ CHARLEBOIS.

CONDOLEANCES.

ST-COME, KÉNÉBEC, 18 janvier, 1905.

A une assemblée des membres du Conseil Local No. 69 de l'Union Saint Joseph tenue à la salle ordinaire, il fut proposé par Napoléon Dumas et autres appuyé par Gédéon Côté, Cyrille Rhéaume et autres et adopté à l'unanimité que ce Conseil a appris avec une vive douleur la mort de Maria Lacroix épouse de Amédée Roberge membre de notre Union ; que notre Société offre à notre frère ainsi qu'à sa famille en deuil ses plus sincères sympathies et qu'une copie de cette résolution soit transmise au Prévoyant.

ELECTIONS D'OFFICIERS 1905.

Ottawa, No 1.—Chapelain, Mgr J. O. Routhier, V. G.; Président, A. McNicoll; 1er Vice-Président, E. J. Cusson; 2e Vice-Président, W. A. J. Bédard; Secrétaire, Eugène Laframboise; Trésorier, Alphonse Laframboise; Visiteurs, Z. Quevillon et J. E. Lemieux; Commissaire Ordonnateur, P. Poirier; Censeurs, O. Paquette, Ph. Laurin, W. C. Labelle.

Conseil Local de Rockland, No. 3.—Président, Joseph Joanisse; 1er Vice-Président, Charles Blanchard; 2ème Vice-Président, Napoléon Deshaires; Secrétaire, Maurice Bazinet; Trésorier, Rév. S. Hudon; Receveur, George Béchard; Visiteurs, Trefflé Larose, Henri Gendron, God. Schryer; Commissaire-Ordonnateur, Joseph Méthot; Censeurs, Jules Guindon, Francis Pilon, Honoré Gauthier.

Conseil Local de Clarence Creek, No 6.—Président, Magloire Landry; 1er Vice-Président, George David; 2ème Vice-Président, Joseph Lalonde; Secrétaires, Moise Rochon; Xavier Gravelle; Receveur, Moise Rochon; Visiteurs, J. B. Henri, Fabien Beneche, Nap. Marenger; Commissaire-Ordonnateur, Félix Marenger; Censeurs, Téléphore Perrin, François Barbeau, Hormisdas St-Jacques.

Conseil Local de Hawkesbury, No 11.—Chapelain, Rév. S. Philip, Chanoine; Président, Octave Quesnel; 1er Vice-Président, Louis Gagnon; 2ème Vice-Président, Léandre Lavigne; Secrétaire, Camille Ménard; Trésorier, Alphonse Perrier; Receveur, Alfred Ménard; Visiteurs, Joseph Martin, George Dubois; Commissaire-Ordonnateur, John Léonard; Censeurs, F. X. Berthiaume, Joseph Serré, Emile Quesnel.

Conseil Local de Buckingham, No 15.—Président, T. Raby; 1er Vice-Président, F. X. Hamelin; 2ème Vice-Président, Jos. Duval; Secrétaire, Ed. Matte; Trésorier, Y. Laontagne; Receveur, Dr A. Rodrigue; Commissaire-Ordonnateur, Eugène Paquette; Censeurs, Isaie Gauthier, H. Mousseau, A. Giroux; Visiteurs, U. Leduc, Louis Gervais, Jos. Gauthier, Jos. Gagnon, Pierre Godmer, Jos. Daoust, Chas. Chenier, Fortunat Baulne, Philias Lacelle, W. Vallière, Thos. Vézina.

Conseil Local de Grandes Piles, No 24.—Chapelain, Rév. M. Carufel, Ptre; Président, Albert Dagenais; 1er Vice-Président, Donat Désilets; 2ème Vice-Président, William Généreux, Secrétaire Joseph Lupien; Trésorier, Rév. Carufel; Receveur, Jos. Levasseur; Visiteurs, Onésime Massicotte, Ernest Côté; Commissaire-Ordonnateur, Joseph Denoncourt; Censeurs, Henri Massicotte, Henri Thiffault, Alfred Dufresne.

Conseil Local de Ville-Marie, No. 28.—Président, C. A. Dubé, M.D.; 1er Vice-Président, Clodimir Bourdon; 2ème Vice-Président, Benjamin Boulianne; Secrétaire, J. D. Pellerin; Trésorier, Paul Bouchard; Receveur, Louis Eudore Racicot; Visiteurs, Thomas Chess, Médard Racicot; Commissaire-Ordonnateur, J.-Bte Bruneau; Censeurs, A. J. Aubin, M.D.; Zénophile Loiselle; Arthur Loiselle.

Conseil Local de Vaudreuil, No 32.—Président, J. N. Legault; 1er Vice-Président, Joseph Laflèche; 2ème Vice-Président, Emmanuel Sauvé; Secrétaire, J. G. V. Vinet; Visiteurs, Wilfrid Lalonde; Henri Desjardins, Commissaire-Ordonnateur, Amédée Dunberry; Censeurs, Auguste Denis, Valérie Valois, Josephat Pilon.

Conseil Local de Sault Ste-Marie, No 36.—Chapelain, Rév. Guillaume S. Lebel, S. J.; Président, Théodore Roy; 1er Vice-Président, Jean Perron; 2ème Vice-Président, Joseph Lalonde, jr.; Secrétaire, George Delisle; Trésorier, Chas. Clapperton; Receveur, L. P. Gagnon; Visiteurs, Ferd. Rochefort, Anthime Lalonde; Commissaire-Ordonnateur, Amable Bruneau; Censeurs, Albert Desjardins, Miron Goudreau, Nap. Perron.

Conseil Local de Notre-Dame de Montréal, No 40.—Chapelain, Rév. M. Auclair, Curé St-J.-Bte; Président, J. A. Tanguay; 1er Vice-Président; A. L. Hurtubise; 2ème Vice-Président, Louis Gratton; Secrétaire, J. A. Boisseau, Trésorier, A. Y. Tessier; Receveur, W. Gervais; Visiteurs, Alf. Neveu, Alf. Lahaie; Commissaire-Ordonnateur, J. B. Champoux; Censeurs, P. DuTremblay, M. L'escarbeau, Ed. Plante; Officier mortuaire; Nestor Desilets.

Conseil Local de Belle Rivière, No 41.—Président, Hilaire Charon; 1er Vice-Président, Thomas Grondin; 2ème Vice-Président, Chas. Ladouceur; Secrétaire, Thomas Marentette; Trésorier, Jérôme Poisson; Receveur, Joseph Benoît; Visiteurs, Paul Ladouceur, François Lalonde; Commissaire-Ordonnateur, Edouard Tellier; Censeurs, Joseph Dubé, Onésime Ladouceur, Arthur Marentette.

Conseil Local de Coaticooke, No 45.—Chapelain, Rév. F. M. Séguin, Ptre.; Président, André Rousseau; 1er Vice-Président, Ls. A. Durand; 2ème Vice-Président, Ephrem Valade; Secrétaire, J. A. Bouchard; Trésorier, Jos. N. Desnoyaux; Receveur, Arthur Guay; Visiteurs, Alph. Couture, Ludger Binette; Commissaire-Ordonnateur, Chas. Desautels; Censeurs, Nap. Cormier, H. Archambault, L. A. L'Heureux.

Conseil Local de St-Romain, No 46.—Chapelain, Rév. L. G. Pelletier, Ptre.; Président, Rémi Campeau; 1er Vice-Président, Edouard Bureau; 2ème Vice-Président, François Boulanger; Secrétaire, J. F. Moore; Trésorier, Alfred Morin; Receveur, J. F. Moore; Visiteurs, Joseph Arquin, Alfred Labrie; Commissaire-Ordonnateur, Jos. Richard; Censeurs, Régis Rousseau; Damase Bouffard, Damase Boulanger.

Conseil Local de St-Victor, No 65.—Président, Dr H. Lacoursière; 1er Vice-Président, Dr A. Béliveau; 2ème Vice-Président, Henri Poulin; Secrétaire, J. E. Lacoursière; Trésorier, N. D. Fontaine; Receveur, Arthur Veilleux; Visiteurs, Louis Pouliot, Arthur Pouliot; Commissaire-Ordonnateur, Pierre Tardif; Censeurs, J. H. Poulin, Nap. Veilleux, Fidèle Pouliot.

Conseil Local de Ste-Anne de Prescott, No 59.—Chapelain, J. E. Coderre, Ptre.; Président, Joseph Laferrière; 1er Vice-Président, Arthur Lavigne; 2ème Vice-Président, Victor Bélair; Secrétaire, Léon Charlebois; Trésorier, Joseph Leroux; Receveur, Gilbert Roy; Visiteurs, Alphonse Lavigne, Ferdinand Gagnon; Commissaire-Ordonnateur, R. Perrault; Censeurs, Maxime Décarie, Célestin Roy, Pacifique Roy.

Conseil Local de Casselman, No 68.—Président, Nap. Perrier; 1er Vice-Président, Michel Fortier; 2ème Vice-Président, Joseph Boisvenu; Secrétaire, G. L. Francoeur; Trésorier et Receveur, Alex. Pilon; Visiteurs, Olivier St-Denis, Delphis Quesnel; Commissaire-Ordonnateur, G. L. Francoeur; Censeurs, Ernest Chevrier, J. B. Lalonde, Jos. Dubois; Médecin Examineur, J. P. Boyle.

Conseil Local de Lachute Mills, No 74.—Chapelain, Rév. M. Carrière, Curé; Président, Gédéon Desjardins; 1er Vice-Président, Adélard Malette; 2ème Vice-Président, A. A. Gauthier, M. D.; Secrétaire, Félix Paquette; Trésorier, Jos. Bousquet; Receveur, Henri Tessier; Visiteurs, Nap. Baulne, Thomas Stevenson; Commissaire-Ordonnateur, Benj. Lebrun; Censeur, Charles Barker, Yvon Crevier, Henri Lafleur.

Conseil Local de l'Île aux Noix, No 79.—Chapelain, Rév. Alphonse Mandeville; Président, Wilf. Hébert; 1er Vice-Président, J. D. Bissonnette; 2ème Vice-Président, Louis Boudreau; Secrétaire, Jean Boivin (Stottsville, P. O.); Trésorier, Servule Boivin; Receveur Henri Hébert; Visiteurs, Théode Duchêne, Hercule Tremblay; Commissaire-Ordonnateur, Moise Cyr; Censeurs, Homère Breault; Tancrede Hébert; J. A. Bissonnette; Médecin-Examineur commandé, H. Gaudreau.

Conseil Local de Ste-Sophie Lévrard, No 81.—Chapelain, Rév. P. Allard, Vicaire; Président, C. B. Biron; 1er Vice-Président P. Gervais; 2ème Vice-Président, Alcide Nault; Secrétaire, D. Dubuc; Trésorier, M. Spénard; Receveur, C. B. Poisson; Visiteurs, L. Dussault, A. Mailhot; Commissaire-Ordonnateur, A. Tousignant; Censeurs, V. Bergeron, F. Baril, Z. Baril.

Conseil Local de St-Eugène, No 85.—Chapelain, Rev. F. Towner; Président, L. J. Labrosse; 1er Vice-Président, J. Bte Levaque; 2ème Vice-Président, Alf. Pilon; Secrétaire, Nap. Labrosse; Trésorier, Urgel Pilon; Receveur, Arthur Bertrand; Visiteurs, John Dicaire, Alex. Dupuis; Commissaire-Ordonnateur, Geo. Marleau; Censeurs, Nelson Brunet, Nap. St-Denis; Geo. Leroux; Médecin Examineur, J. A. Bédard.

Conseil Local de Ripon, No 51.—Chapelain, Rév. J. J. Guay, Ptre; Président, Louis Neveu; 1er Vice-Président, Damase Séguin; 2ème Vice-Président, Lucien Paquette; Secrétaire, J. E. Landriau; Receveur, Ubalde Joubert; Trésorier, Lucien Paquette; Visiteurs, Mathias Larose, Ovila Beauchamp et Léandre Sabourin; Commissaire-Ordonnateur, Josephat Brunet; Censeurs, Albert Aubry, M. D., Narcisse Fortier, Stanislas Larose.

Conseil Local de St-Jean-Baptiste de Montréal, No 70.—Chapelain, Rév. M. Auclair, Curé; Président, Rodrigue Auclair; 1er Vice-Président, Clovis Laporte; 2ème Vice-Président, Jos. J. Hamel; Secrétaire, E. A. B. Ladouceur, 1180 St-Denis; Receveur, J. A. Duhamel, M.D., 1078 St-Denis; Trésorier, J. Bte Pelletier, New York Life Building; Visiteurs, Rév. L. A. Plante, Ptre, Ephrem Bourassa; Commissaire-Ordonnateur, Jos. Robert; Censeurs, E. Paquette, Albert Godbout, M. Dubreuil.

Conseil Local de St. Romuald, No 75.—Chapelain, Rév. P. C. Richard, Ptre, Curé; Président, J. A. Campeau; 1er Vice-Président, F. X. Demers; 2ème Vice-Président, Oscar Campeau; Secrétaire, Tancrède Boucher; Receveur et Trésorier, Nap. Dorval; Visiteurs, Philippe Plante, Jérémie Caouette; Commissaire-Ordonnateur, J. G. Roberge; Censeurs, Télesphore Gagnon, Jos. Gagnon, Emile Plante.

Conseil Local de Curran, No 76.—Président, Joseph Chatelain; 1er Vice-Président, Stanislas Montpetit; 2ème Vice-Président, Alfred Bissonnette; Secrétaire et Receveur, Ad. Montpellier; Trésorier, Ad. Carrière; Visiteurs, Th. Foubert et Jos. Chartrand; Commissaire-Ordonnateur, Josephat Thibault; Censeurs, Ant. Darpentigny, Ph. Séguin, J. Bissonnette.

Conseil Local de Chicoutimi, No 77.—Président Honoraire, Sa Grandeur Mgr Labrecque; 1er Vice-Président Honoraire et Chapelain, Mgr. Belley; 2ème Vice-Président Honoraire, Son Honneur le Maire Savard; Président actif, Elz. Dallaire; 1er Vice-Président, Dr. Riverin; 2ème Vice-Président, E. T. Gousse; Secrétaire, Chs. Simard; Receveur, W. Desmarais; Trésorier, J. L. A. Godbout; Visiteurs, Thomas Lavoie, J. A. Labrie et Henri Tremblay; Commissaire-Ordonnateur, Georges Gauthier; Censeurs, A. Ladouceur, J. M. Marcou, Mars Belley.

Bureau de l'Exécutif

AVIS

Nous sommes toujours des mieux disposés à répondre en toute diligence à ceux de nos sociétaires qui nous demandent des renseignements relatifs à leurs intérêts comme membres de l'U-

nion St-Joseph, mais il n'est que juste de leur demander de ne pas oublier, dans leur correspondance, de mentionner le numéro de leur police et de donner leur adresse exacte. Ce détail a son importance majeure et est de nature à produire une plus grande satisfaction et pour eux et pour les officiers du bureau.

Etat des Recettes et Déboursés pour Décembre 1904.

RECETTES.

Caisse A.....	\$ 1,610 86	
“ B.....	799 30	
“ C.....	1,935 49	
“ D.....	1,007 90	
“ E.....	28 85	
Administration (les 10 cents).....	408 60	
Bon Conjoint.....	10,375 97	
Bon Mutuel.....	877 19	
Examens médicaux.....	491 00	
Codes et certificats.....	350 50	
Insignes.....	18 00	
Transferts.....	6 00	
Loyers.....	9 00	
Erreurs d'âge.....	70	
Intérêts.....	344 12	
Extra (Contributions).....	4 00	
		18,267 48

DÉBOURSÉS.

Décès, Caisses A et C.....	\$ 1,200 00	
“ Caisse Sociale.....	3,506 50	
“ D'épouses.....	525 00	
Bénéfices aux malades.....	3,672 28	
Salaires.....	612 02	
Examens médicaux.....	1,001 00	
Entretien des Salles.....	8 00	
Eclairage.....	5 73	
Remboursements aux aspirants refusés.....	183 86	
Commission aux agents pour admission de membres.....	1,263 46	
Frais de port, (timbres, express, télégrammes, etc.).....	68 38	
Commission, 4% et 6% aux Conseils Locaux et aux Percepteurs.....	896 56	
Voyages.....	58 77	
Divers.....	1 40	
Un-Dixième de certificats avance pour contributions.....	16 42	
Chauffage.....	101 93	
Session Fédérale.....	3 00	
Insignes.....	23 50	
Nécessaires de Bureau.....	4 65	
Réparations.....	6 35	
Voute de sureté.....	720 74	
Aide au Trésorier.....	7 50	
Conseil Supérieur.....	119 80	
Prêt à Ste-Véronique de Turgeon.....	500 00	
		14,506 85
Surplus pour Décembre 1904.....		\$4,260 63

PENSEES ET NOUVELLES

Un grand concours se prépare.

* * * *

Les cinq députés Canadiens-français élus aux dernières élections provinciales d'Ontario sont membres de l'Union St-Joseph d'Ottawa.

CONSEIL LOCAL No. 1 D'OTTAWA

Avis

Tous les membres de ce Conseil qui se trouvent temporairement sans emploi sont priés de laisser leur nom et adresse au Bureau de Direction de ce Conseil ou au Percepteur, aux salles de la Société, au No 325 rue Dalhousie.

Les Directeurs feront tous leurs efforts pour trouver du travail à ces membres et ils espèrent ainsi pouvoir rendre service à leurs confrères dans le besoin.

LA SOCIÉTÉ D'IMMIGRATION DE LA VALLÉE DE L'OTTAWA.

Conférence à Aylmer sur le nouvel Ontario

Le Conférencier de la Société d'Immigration continue avec succès la série de conférences qu'il a commencée il y a quelque temps sur le nouvel Ontario.

Lundi le 30 janvier, il parla à Aylmer devant un nombreux auditoire des ressources et de l'avenir de ces régions nouvelles et encouragea les jeunes gens sans métier d'abandonner le milieu où ils végètent pour aller se fixer sur ces terres fertiles du Nipissing ou de l'Algoma. Il donna une foule de détails intéressants et fit une distribution abondante de brochures et pamphlets.

Nous ne doutons pas que cette conférence porte bientôt des fruits.

M. A. Décelles qui se dévoue ainsi à la grande cause de la colonisation, a pris des arrangements pour faire une conférence à Cornwall et une autre à Arnprior dans quelques jours.

Le Président de la Société, le Dr R. Chevrier, ainsi que plusieurs officiers accompagneront le conférencier à ces différents endroits.

LE CENSEUR SUPREME

Nous recevons ces jours-ci une lettre de M. A. Allard, de la maison commerciale, Provost et Allard, et Censeur Suprême de la Société.

M. Allard, sur les conseils de son Médecin, s'est rendu à Hot Springs, Ark., afin de suivre un traitement approprié à son cas.

Nous sommes heureux d'apprendre que depuis son séjour là-bas, son état s'est sensiblement amélioré—et nous formons les vœux les plus sincères pour son prompt rétablissement.

PENSEES ET NOUVELLES

M. C. S. O. Boudreault, Chancelier Suprême de notre Société qui a été réélu conseiller pour le quartier Ottawa a eu l'honneur d'être choisi comme Président du Comité du Feu et de l'Eclairage.

Nous adressons à notre collègue nos doubles et sincères félicitations.

* * *

L'Echevin Nap. Champagne siégera cette année encore au Conseil de Ville où il représentera le quartier Ottawa dont les électeurs lui ont témoigné leur confiance depuis plusieurs années.

Son expérience, ses connaissances, seront d'une grande utilité pour ses collègues dont la majorité sont de nouveaux élus et pour ses compatriotes dont il a toujours su prendre les intérêts.

NAISSANCES.

BORDELEAU—A Saint-Séverin de Proulxville, le 28 février dernier, l'épouse de Lazare Bordeleau, d'une fille qui a reçu au baptême les noms de Marie-Yvonne-Brigitte.

Parrain et marraine M. et Mme Urbain Brouillet de Saint-Tite.

La Caisse Douanière C.

Classe ordinaire.

ASSURANCE.

Contributions mensuelles.

Age	\$500.	\$1,000	\$1,500	\$2,000
-----	--------	---------	---------	---------

15 à	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
20	48	85	1 23	1 60
20	48	86	1 24	1 62
21	49	88	1 27	1 66
22	50	90	1 30	1 70
23	51	92	1 33	1 74
24	52	94	1 36	1 78
25	54	98	1 42	1 86
26	56	1 02	1 48	1 94
27	58	1 06	1 54	2 02
28	60	1 10	1 60	2 10
29	62	1 14	1 66	2 18
30	64	1 18	1 72	2 26
31	66	1 22	1 78	2 34
32	68	1 26	1 84	2 42
33	70	1 30	1 90	2 50
34	73	1 35	1 98	2 60
35	75	1 40	2 05	2 70
36	78	1 46	2 14	2 82
37	82	1 54	2 26	2 98
38	85	1 60	2 35	3 10
39	88	1 66	2 44	3 22
40	91	1 72	2 53	3 34
41	95	1 80	2 65	3 50
42	98	1 86	2 74	3 62
43	1 02	1 94	2 86	3 78
44	1 08	2 06	3 04	4 02
45	1 15	2 20	3 25	4 30
46	1 20	2 30	3 40	4 50
47	1 25	2 40	3 55	4 70
48	1 30	2 50	3 70	4 90
49	1 35	2 60	3 85	5 10
50	1 45	2 80	4 15	5 50
51	1 55	3 00	4 45	5 90
52	1 65	3 20	4 75	6 30
53	1 75	3 40	5 05	6 70

HONORAIRES D'ADMISSION \$3.00

(Quelque soit le montant de la police.)

Bénéfices auxquels a droit un porteur de Police de la Caisse "C".

EN INVALIDITE:

½ de la police comptant ou $\frac{1}{10}$ par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.

A 70 ANS:

$\frac{1}{10}$ de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.

AU DECES:

Le montant de la police ou la balance due, pourvu que le membre ne se soit pas prévalu des bénéfices en invalidité et à 70 ans.

—:000:—

NOTE.—Il n'y a aucun frais d'administration.

NOTE.—Il n'y a aucun frais d'administration.

Les Caisses Douanière C et de Secours D, réunies

Classe ordinaire.

ASSURANCE.

Contributions mensuelles.

Age	\$500.	\$1,000	\$1,500	\$2,000
-----	--------	---------	---------	---------

5 à	\$ c.	\$ c.	\$ c.	\$ c.
20	98	1 35	1 73	2 10
20	98	1 36	1 74	2 12
21	99	1 38	1 77	2 16
22	1 00	1 40	1 80	2 20
23	1 01	1 42	1 83	2 24
24	1 02	1 44	1 86	2 28
25	1 04	1 48	1 92	2 36
26	1 06	1 52	1 98	2 44
27	1 08	1 56	2 04	2 52
28	1 10	1 60	2 10	2 60
29	1 12	1 64	2 16	2 68
30	1 14	1 68	2 22	2 76
31	1 16	1 72	2 28	2 84
32	1 18	1 76	2 34	2 92
33	1 20	1 80	2 40	3 00
34	1 23	1 85	2 48	3 10
35	1 25	1 90	2 55	3 20
36	1 28	1 96	2 64	3 32
37	1 32	2 04	2 76	3 48
38	1 38	2 16	2 85	3 60
39	1 46	2 27	2 99	3 72
40	1 50	2 35	3 08	3 89
41	1 53	2 41	3 29	4 05
42	1 57	2 49	3 41	4 17
43	1 63	2 61	3 59	4 57
44	1 80	2 85	3 90	4 95
45	1 85	2 95	4 05	5 15
46	1 90	3 05	4 20	5 35
47	1 95	3 15	4 35	5 55
48	2 00	3 25	4 50	5 75
49	2 20	3 55	4 90	6 25
50	2 40	3 75	5 20	6 65
51	2 60	3 95	5 50	7 05
52	2 80	4 15	5 80	7 45
53	3 00	4 35	6 10	7 85

HONORAIRES D'ADMISSION, \$3.00

(Quelque soit le montant de la police).

Bénéfices auxquels a droit un porteur de Police des Caisses C et D

En maladie :

\$5.00 par semaine pendant 15 semaines par année.

Au décès de l'épouse,

\$75.00.

En Invalidité :

½ de la police comptant ou $\frac{1}{10}$ par année pendant 20 ans, sans intérêt, et cessation de toute contribution.

A 70 ans :

$\frac{1}{10}$ de la police chaque année pendant 12 ans et cessation de toute contribution.

Au décès :

Le montant de la police ou la balance due, pourvu que le membre ne se soit pas-prévalu des bénéfices en invalidité et à 70 ans.

—:000:—

NOTE.—Il n'y a aucun frais d'administration.

NOTE.—Il n'y a aucun frais d'administration.

LISEZ ATTENTIVEMENT.

EN VENTE PARTOUT



LES GLOBULES ROUGES

Sont une préparation entièrement nouvelle et scientifique qui produit des effets merveilleux et rapides.

Les Globules Rouges

Guérissent sûrement l'anémie, les pâles couleurs, la mauvaise circulation du sang et la faiblesse sous toutes ses formes, les palpitations de cœur, les troubles de menstruation, le retard ou suppression chez la jeune fille et les troubles de croissance chez les jeunes gens.

LES GLOBULES ROUGES

Sont recommandés et prescrits par les médecins distingués qui ont examiné leur composition et les recommandent comme un médicament précieux.

EN VENTE PARTOUT.

Ecrivez pour circulaires.

Echantillons sur demande.

PRIX, BOITE 50c. SIX POUR \$2.50.

Adresse : LA COMPAGNIE DES GLOBULES ROUGES,

B. P. 457, OTTAWA.

Agents généraux pour le Canada :

MM. PRUD'HOMME & LEMIEUX, 142 Rue Rideau, Ottawa

IMPRESSIONS DE TOUS GENRES.

OTTAWA PRINTING CO.

RUE MOSGROVE, OTTAWA.